

La Frette-sur-Seine, le 10 avril 2024

Listes des délibérations

Examinées en séance du Conseil Municipal réuni le **3 avril 2024** :

D/2024/06	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 29 février 2024	Adoptée à l'unanimité
D/2024/07	Bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2023	Adoptée à l'unanimité
D/2024/08	Compte de gestion 2023	Adoptée à l'unanimité
D/2024/09	Compte Administratif 2023	Adoptée à l'unanimité
D/2024/10	Affectation du résultat 2023	Adoptée à l'unanimité
D/2024/11	Taux des impôts locaux 2024	Adoptée à l'unanimité
D/2024/12	Budget Primitif 2024	Adoptée à l'unanimité
D/2024/13	Subvention à l'association "Drôles de Coquins" – année 2024	Adoptée à l'unanimité
D/2024/14	Subvention à l'association "Art et Fête" – année 2024	Adoptée à l'unanimité
D/2024/15	Subventions aux associations 2024	Adoptée à l'unanimité
D/2024/16	Convention d'objectifs et de financement 2024- Association "Art et fêtes"	Adoptée à l'unanimité
D/2024/17	Convention d'objectifs et de financement 2024 – Avenant n°1 – Association " Drôles de coquins "	Adoptée à l'unanimité
D/2024/18	Règlement intérieur – accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires – année scolaire 2024/2025	Adoptée à l'unanimité
D/2024/19	Règlement intérieur – étude surveillée – année scolaire 2024/2025	Adoptée à l'unanimité
D/2024/20	Règlement intérieur – restaurants scolaires – année scolaire 2024/2025	Adoptée à l'unanimité
D/2024/21	Etude surveillée – Modification des tarifs	Adoptée à l'unanimité
D/2024/22	Séjours de vacances (Les pieds dans l'eau) – Augmentation du nombre de places	Adoptée à l'unanimité
D/2024/23	Syndicat AZUR – Approbation du règlement externe de collecte	Adoptée à l'unanimité
D/2024/24	Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la requalification du quai de Seine entre la rue Pasteur et la Côte à Boivin - Signature	Adoptée à l'unanimité
D/2024/25	Plan Vélo	Adoptée à l'unanimité
D/2024/26	Décisions du Maire	Adoptée à l'unanimité

Le Maire,



Philippe AUDEBERT

Conformément à l'article L12121-25 du CGCT :

Liste affichée à la mairie et publiée sur le site de la commune dans un délai d'une semaine suivant la séance